

Le moins que nous puissions faire pour l'ancien combattant décédé est d'éliminer autant que possible la tension de sa famille. Nous avons une mesure législative splendide et ce n'est que récemment que nous avons apporté des modifications à la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre. C'est une excellente mesure. Il nous faut également reconnaître de l'apathie parmi de trop nombreux anciens combattants. Je dis que c'est de l'apathie, non pas de la paresse. Notre compétence médicale la plus avertie a maintenant reconnu ce fait qui rend abondamment clair que les hommes qui souffrent de ce genre d'apathie en sont ordinairement victimes par suite du service qu'ils ont accompli au cours des années de guerre ou par suite des effets de leur incarcération comme prisonniers de guerre. Nous ne devons pas non plus oublier ceux qui sont moins aptes à pourvoir à leur subsistance par suite de blessures subies au cours de la guerre.

J'ai l'impression que si un ancien combattant doit être aidé, il doit être aidé par nous ici à la Chambre. Les anciens combattants ont un dossier splendide d'aide personnelle par l'entremise des fonds établis pour aider ceux qui connaissent temporairement des embarras financiers ou qui ont besoin de secours immédiats en espèces. Au mieux, cette formule représente une mesure d'urgence et un genre de chose qui ne devrait jamais être nécessaire. A ce jour, les groupes d'anciens combattants ont constaté leur responsabilité dans la présentation de leur mémoire au comité. Les groupes de la Légion ont cette autre responsabilité d'inviter les membres du Parlement à leurs diverses réunions et de leur demander de leur parler. Ils nous posent invariablement cette question à chaque occasion: monsieur le député, qu'avez-vous fait pour moi récemment? J'espère qu'après l'adoption de cette mesure législative, il y aura regroupement afin d'éliminer d'autres lacunes dans la mesure.

Nous devons veiller en permanence aux besoins de nos anciens combattants. La Chambre, plus que tout autre, se doit de ne pas les duper; sinon, comme le dit le poète, nous trahirions nos morts. N'oublions jamais nos anciens combattants. J'ai été surpris d'apprendre qu'aucune association de prisonniers de guerre n'existait au Canada. Je sais qu'il existe un groupe d'anciens combattants de Hong Kong et également une organisation des anciens combattants et prisonniers de Dieppe. Mais aucune organisation d'anciens combattants en tant que telle n'existe.

La position des anciens combattants de Hong Kong, clairement exposée par le député de York-Sunbury (M. MacRae) est telle qu'ils n'ont besoin que d'une association modeste. Leur triste sort était si évident que le public a reconnu la nécessité d'une aide du gouvernement. L'association des prisonniers de guerre et des anciens combattants de Dieppe s'est efforcée, par le passé, d'obtenir que l'on procède à des examens médicaux afin de déterminer si un cycle de maladies ne les affectait pas et le ministère des Affaires des anciens combattants procéda à l'étude de 1,600 dossiers médicaux. Nous semblons oublier, en parlant de prisonniers de guerre, que les prisonniers de Dieppe furent attachés avec des cordes et plus tard enchaînés pendant un an. Ils ont vécu dans la peur de ne pas en sortir vivants. Vers la fin de leur incarcération, certains furent forcés d'effectuer de longues marches. L'un des anciens combattants comparaisant devant notre comité nous dit avoir fait une marche forcée de 700 milles.

[M. Cullen.]

La raison qui me fait parler d'une association de prisonniers de guerre et de sa nécessité est que, durant leur incarcération, la plupart d'entre eux n'avaient pas de dossier médical. C'est aussi pourquoi j'aimerais que le bénéfice du doute soit appliqué en faveur de ces hommes.

Il est encore un point dont j'aimerais entretenir la Chambre, monsieur l'Orateur. Nous allons devoir en venir d'une manière quelconque à la génération plus jeune, c'est-à-dire celle après la mienne; j'étais trop jeune pour servir pendant la seconde guerre mondiale et mes héros n'étaient pas Maurice Richard, Gordie Howe et d'autres joueurs de hockey. Mes héros étaient le colonel Merritt et ceux des forces canadiennes. Nous allons devoir en venir aux générations suivantes qui n'ont jamais connu la guerre, mais dont certains représentants sont les plus violents protestataires. Les vétérans ne glorifient pas la guerre. En participant aux cérémonies du 11 novembre, ils rendent hommage à la bravoure de leurs camarades, morts et vivants, et expriment un sentiment pacifiste profond. J'ai été surpris et troublé en entendant dire que, dans certaines régions, on voulait soulever des émeutes pendant le défilé du jour du Souvenir, jour où les anciens combattants rendent hommage à leurs camarades disparus. J'espère que les dévoyés en question ne se porteront pas à ces extrêmes et qu'ils comprendront que, par les cérémonies du jour du Souvenir, on ne glorifie pas la guerre mais qu'on en souligne les horreurs.

Bref, voici ce que je veux dire. Nous ne devons pas perdre de vue l'ensemble des besoins prioritaires des anciens combattants. Ils ont retenu l'attention du comité. Leur argumentation était persuasive et ils ont fait changer d'avis à bon nombre d'entre nous. La méthode démocratique a fait son œuvre. Il nous faudra bientôt une mesure législative. J'ai tout lieu de croire que l'actuel ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) y pourvoira, et promptement. S'il hésite, je l'exhorte à se décider et à offrir au pays le genre de loi que les anciens combattants ont préconisé.

A la suite du rapport du comité, le numéro de juin du *National Legion News* publiait ce qui suit:

Les recommandations longtemps attendues du comité parlementaire chargé d'étudier le rapport du comité Woods ont été chaleureusement accueillies par les anciens combattants du Canada.

Présenté lundi à la Chambre, ce rapport englobe plusieurs des recommandations du rapport Woods. Le président nouvellement élu de la Légion royale canadienne, le juge Redmond Roche, de Montréal, l'a décrit comme «un pas significatif vers la restructuration du régime de pensions accordées par le Canada aux anciens combattants».

Il l'a qualifié de document extrêmement utile, qui servirait de base à la nouvelle mesure législative qui doit proposer les améliorations depuis longtemps attendues aux pensions des anciens combattants.

Je terminerai sur ces mots. Le juge Roche, au nom des onze associations nationales d'anciens combattants, a exprimé l'espoir que le gouvernement rédige le nouveau projet de loi en se fondant sur le rapport.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, mon intervention sur cette motion fort importante dont la Chambre est saisie sera extrêmement brève. Les députés qui ont parlé avant moi ont exprimé fidèlement presque toutes mes pensées et mes sentiments en ce qui concerne les anciens combattants de notre pays. Je ne suis pas d'accord sur un seul point, savoir la confiance